

# Communiqué de presse

Bruxelles, le 27 février 2018

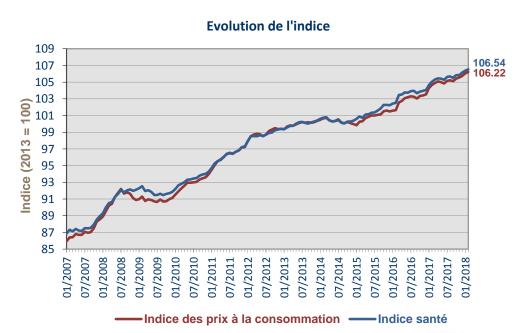
## L'inflation recule de 1,71% à 1,48%

#### Indice des prix à la consommation de février 2018

- L'inflation baisse de 1,71% à 1,48% en février.
- L'inflation atteint ainsi son niveau le plus bas depuis février 2016, lorsqu'elle s'élevait à 1,39 %.
- L'indice des prix à la consommation a progressé ce mois de 0,16 point, soit de 0,15%.
- L'inflation sur la base de l'**indice santé** accuse une baisse, passant de 1,64% à 1,41%.
- L'indice santé lissé s'établissait, quant à lui, à 104,10 points en février.
- En février, les principales hausses de prix ont concerné les fruits, les fleurs et plantes, l'électricité, les produits laitiers et les chambres d'hôtel. Les carburants ainsi que le sucre, le chocolat et la confiture ont, par contre, exercé un effet baissier sur l'indice.

L'indice des prix à la consommation du mois de février 2018 s'élève à 106,22 points. Au cours du mois écoulé, l'indice a progressé de 0,16 point. L'inflation est en recul de 1,71% à 1,48%. L'indice santé a augmenté de 0,17 point pour atteindre 106,54 points. L'inflation calculée sur la base de l'indice santé est en repli, passant de 1,64% à 1,41%. Les principales augmentations de prix ont concerné les fruits, les fleurs et plantes, l'électricité, les produits laitiers et les chambres d'hôtel. Ces hausses ont été principalement compensées par la baisse du prix des carburants ainsi que du sucre, du chocolat et de la confiture.

L'indice des prix à la consommation a augmenté en février 2018 de 0,16 point, soit de 0,15%, et s'élève désormais à 106,22 points contre 106,06 points en janvier 2018 (2013=100).





Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium)





L'indice santé augmente en février de 0,17 point et atteint 106,54 points contre 106,37 points en janvier. L'indice santé lissé s'établissait, quant à lui, à 104,10 points en février. L'indice-pivot pour la fonction publique et les allocations sociales, fixé à 105,10 points, n'est pas dépassé. Le dernier dépassement de l'indice-pivot remonte au mois de mai 2017.

Les produits ayant exercé l'impact haussier le plus significatif en février sont les fruits, les fleurs et plantes, l'électricité, les produits laitiers et les chambres d'hôtel. Les carburants ainsi que le sucre, le chocolat et la confiture sont les produits ayant exercé le plus fort effet baissier par rapport au mois précédent. Les principales fluctuations observées ce mois sont :

<u>À la hausse :</u>	<u>Influence :</u>	<u>À la baisse :</u>	<u>Influence :</u>
Fruits	+0,040 point	Sucre, chocolat et confiture	-0,035 point
Fleurs et plantes	+0,035 point	Carburants	-0,020 point
Électricité	+0,030 point		
Produits laitiers	+0,020 point		
Chambre d'hôtel	+0,020 point		

Les fruits ont connu une hausse de prix moyenne de 3,0%. Pour les fleurs et plantes, la hausse de prix atteignait en moyenne 6,7%. Comme chaque année, la plus forte hausse concernait les roses en raison de la Saint-Valentin. Le prix de l'électricité a augmenté en moyenne de 0,8% en février. Les prix des produits laitiers ont augmenté de 0,9% par rapport au mois dernier. Les prix des chambres d'hôtel ont gagné en moyenne 2,6% en février.

Les prix du **sucre, du chocolat et de la confiture** ont diminué de 3,3% en février. Le chocolat surtout a baissé de prix. Les **carburants** affichent un repli de 0,6% en moyenne par rapport au mois précédent.

L'inflation s'élève désormais à 1,48%, contre 1,71% en janvier et 2,13% en décembre. Sur la base de l'indice santé, l'inflation s'élève ce mois-ci à 1,41% contre 1,64% en janvier et 2,02% en décembre. Le taux d'inflation hors produits énergétiques a baissé en février pour atteindre 1,42%, contre 1,55% le mois précédent et 1,65% en décembre. L'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires non transformés, atteignait 1,60% en février, contre 1,65% en janvier et 1,68% en décembre.

En ce qui concerne l'alimentation, l'inflation s'élève désormais à 1,43% contre 2,20% le mois précédent et 2,10% en décembre. Les fruits frais ont coûté 5,1% de plus qu'en février 2017. Les légumes frais sont 14,7% moins chers qu'un an plus tôt. Les prix du poisson et des fruits de mer ont augmenté de 1,8% par rapport à février 2017. Les huiles et les graisses coûtent 8,8% de plus que l'an dernier. Le beurre surtout a fortement augmenté (inflation de 18,6%). Pour les boissons non alcoolisées, il faut compter 3,7% de plus qu'en février de l'année dernière. Les boissons alcoolisées coûtent, quant à elles, 2,7% plus cher qu'en février 2017. Le prix du tabac a augmenté de 5,6% par rapport à février de l'an dernier. L'inflation de l'énergie s'élève désormais à 2,03 % contre 2,99 % le mois dernier et 6,49 % en décembre. L'électricité coûte désormais 1,2% moins cher qu'il y a un an. Le gaz naturel coûte 3,6% de plus en glissement annuel. Le prix du gasoil de chauffage, lissé sur 12 mois, a progressé de 10,8% en un an. Les carburants coûtent désormais 1,8% de plus qu'un an auparavant. L'inflation des services passe de 1,91% à 2,00%. Enfin, l'inflation des loyers baisse et s'établit à 0,96 % contre 1,16 % en janvier.

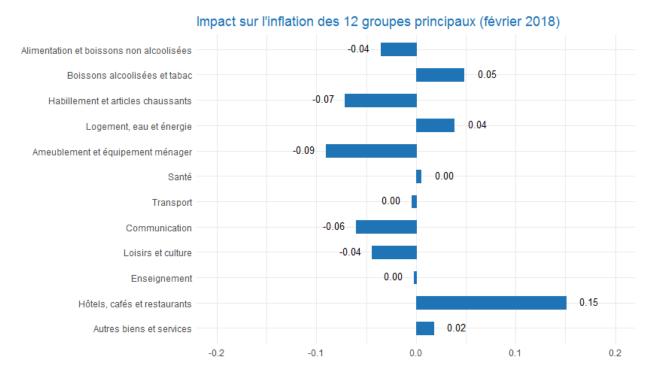
Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium)



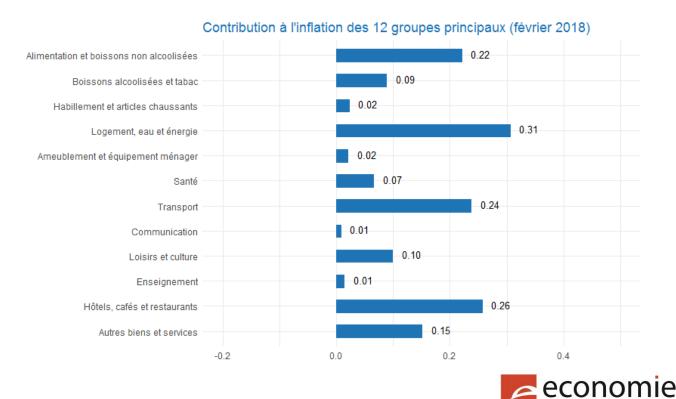




Les hôtels, cafés et restaurants sont le groupe principal ayant exercé le plus gros impact positif<sup>i</sup> sur l'inflation en février, soit 0,15 point de pourcentage. Le groupe ameublement et équipement ménager a exercé le plus gros impact négatif sur l'inflation avec -0,09 point de pourcentage.



Le groupe **logement, eau et énergie** est le groupe principal ayant apporté la **plus forte contribution** à l'inflation, soit 0,31 point de pourcentage. Les **communications** et l'**enseignement** ont apporté la **plus faible contribution** avec chacun 0,01 point de pourcentage.



Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium)





#### Inflation



2013 = 100	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018
Indice des prix à la consommation	105,55	105,75	106,06	106,22
Inflation	2,07%	2,13%	1,71%	1,48%
Indice santé	105,85	106,15	106,37	106,54
Indice santé lissé*	103,61	103,72	103,93	104,10

<sup>\*</sup> défini dans la loi du 23.04.2015 concernant la promotion de l'emploi (Moniteur belge du 27.04.2015).







### Renseignements complémentaires

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Wendy Schelfaut (porte-parole):

**3** +32 2 277 65 05

statpress@economie.fgov.be

#### Mention de la source

Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium)

#### Données chiffrées complémentaires

Des tableaux contenant des données détaillées sont consultables sur : https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-laconsommation/prix-la-consommation

### Indice des prix à la consommation en format « ouvert »



La DG Statistique met à disposition l'indice des prix à la consommation en format « ouvert ».

Le fichier global contient l'indice général des prix à la consommation depuis 1920. Le second fichier fournit un aperçu des indices depuis 1998 pour les douze groupes principaux selon la classification COICOP.

- Indice des prix à la consommation, fichier global depuis 1920
- Indice des prix à la consommation, fichier par groupe depuis 1998

## Informations techniques





<sup>&</sup>lt;sup>i</sup> L'impact sur l'inflation indique la variation de l'inflation quand on intègre ce groupe de produits dans le calcul de l'IPC. L'impact tient non seulement compte du poids du groupe de produits, mais aussi du fait que l'inflation du groupe de produits est supérieure ou inférieure à celle de l'ensemble des dépenses (IPC global).

il La contribution à l'inflation d'un groupe de produits donné indique la part de la variation des dépenses totales qui est due à la variation de prix de ce groupe de produits.